

## COMMUNAUTAIRE

# Les francophones de Flandre remobilisés

**Les francophones de Flandre entendent maintenir la pression pour faire respecter leurs droits de minorité nationale.**

**E**n mars dernier, à la suite de son deuxième «examen périodique universel» (EPU) devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, la Belgique s'est vu adresser 155 recommandations sur lesquelles elle doit se prononcer d'ici au 13 juin prochain. Elle en a accepté 116 et «pris note» des 39 autres, dont la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales.

Le ministère des Affaires étrangères a invité toutes les parties prenantes au rapport préparatoire à l'EPU à une concertation, qui se déroulera mercredi prochain, 27 avril. Et la coalition des Associations francophones de Flandre (CAFF) y prendra part.

«Parce que, parmi les recommandations acceptées par la Belgique en figure une qui prévoit d'associer la société civile au suivi des recommandations : nous serons attentifs à la mise en place d'un Institut national des droits de l'homme», explique Édouard Fonck, président de la CAFF.

Et puis ce sera l'occasion pour les francophones de Flandre d'insister pour que la Belgique, comme deux motions déposées par la Suisse et par la Hongrie, l'y invitaient, ratifie la convention-cadre. Malgré le blocage de la Flandre.

À l'appui de leur argumentation, les francophones de Flandre brandissent une opinion de Jan Velaers. Le comité consultatif du Conseil de l'Europe ne laisse pas «une marge illimitée» aux États pour définir leurs minorités nationales, estime le juriste de l'université d'Anvers. Et selon ce conseil, tant «les germanophones en Belgique ainsi que les francophones en Flandre et les néerlandophones en Wallonie et à Bruxelles sont des minorités nationales». ■